

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015

## **COMPTE RENDU**

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le dix-huit novembre 2015 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Monsieur Jean LACROIX est élu Secrétaire.



**Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Délégation du Président** **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps** **Prise de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » telle que définie à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Dans le cadre du développement économique de La Terre des 2 Caps et dans le souci de faciliter l'accès aux usages numériques de ses habitants, le Conseil Communautaire unanime a décidé de modifier l'article 3 des statuts de l'intercommunalité pour y insérer, au titre des compétences facultatives, dans le chapitre consacré aux nouvelles technologies, la compétence suivante :

*« L'établissement et l'exploitation de réseaux et services locaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales. »*

A réception de la délibération, les conseils municipaux auront un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé. En l'absence, la décision sera réputée favorable.

### **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT**

#### **Débat portant sur la politique locale de l'urbanisme**

Le Conseil Communautaire a pris acte, après débat, de la politique locale de l'urbanisme.

### **COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **Saison Culturelle Intercommunale 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé d'entériner le calendrier des manifestations pour l'année 2016 et a autorisé le Président à solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif « Saison Culturelle Intercommunale ».

## **Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour la diffusion de la bibliothèque numérique départementale**

L'assemblée délibérante à l'unanimité a autorisé le Président à signer la convention avec le Département du Pas-de-Calais afin de rejoindre le programme de bibliothèque numérique départementale, pour permettre aux usagers d'accéder à un ensemble de médias : livre numérique, presse, vidéo à la demande, streaming musical, programmes d'auto-formation et jeux vidéo.

## **Convention de partenariat avec La Coupole dans le cadre de la vente de produits groupes**

Le Conseil unanime a autorisé le Président à signer la convention de partenariat avec La Coupole, afin que cet Etablissement insère des visites de la Forteresse de Mimoyecques dans l'un des circuits groupes de sa brochure, au prix de 3,75 € pour les adultes et de 2,50 € pour les enfants.

### **DÉCHETS MÉNAGERS**

#### **Mise en place de la collecte tous les quinze jours pour les recyclables**

Le Conseil Communautaire unanime a autorisé le Président à prendre les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de la modification du service de collecte, à compter du 30 novembre 2015, avec un ramassage d'une semaine sur deux pour les déchets recyclables pour l'ensemble des usagers du territoire.

### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **Parc d'Activités des 2 Caps** **Seconde phase d'aménagement**

L'Assemblée unanime, a approuvé le schéma de découpage de l'extension de la seconde phase d'aménagement du Parc d'Activités des 2 Caps, ainsi que le coût des travaux s'y rapportant. Elle a décidé de s'engager sur la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre et d'assurer la gestion ainsi que l'entretien des voiries et équipements collectifs du lotissement à créer.

#### **Ateliers Relais** **Modification des clauses du bail dérogatoire et instauration d'un règlement intérieur**

L'assemblée à l'unanimité a validé les modifications du bail dérogatoire, a autorisé le Président à signer les avenants avec les locataires et a entériné le règlement intérieur de l'équipement intercommunal qui sera affiché dans les locaux.

### **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **Transfert, transport et dépôt au centre de tri des matériaux issus de la collecte sélective** **Fourniture, livraison et pose de colonnes aériennes d'apport volontaire** **Avenants aux marchés avec la Société SITA NORD**

Le Conseil Communautaire unanime a autorisé le Président à signer les avenants de transfert des marchés en cours susvisés, à la Société SITA Nord Est.

### **FINANCES**

#### **Budget Principal** **Décision modificative n° 2**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a entériné la décision modificative suivante :

| <b>Section de fonctionnement</b> |   |                 |                 |
|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
| <b>Imputation</b>                | <b>Libellé</b>                                    | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
| <b>022</b>                       | Dépenses imprévues                                | -150 000,00     |                 |
| <b>611</b>                       | Contrat de prestations de services                | -4 000,00       |                 |
| <b>67441</b>                     | Subventions de fonctionnement aux budgets annexes | 150 000,00      |                 |
| <b>673</b>                       | Titres annulés (sur exercices antérieurs)         | 4 000,00        |                 |
|                                  | <b>Total</b>                                      | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>     |

**Budget Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord**  
**Décision modificative n° 1**

L'assemblée unanime, a adopté la décision modificative suivante :

| <b>Section de fonctionnement</b> |   |                   |                   |
|----------------------------------|---|-------------------|-------------------|
| <b>Imputation</b>                | <b>Libellé</b>                            | <b>Dépenses</b>   | <b>Recettes</b>   |
| <b>6015</b>                      | Terrains à aménager                       | 35 000,00         |                   |
| <b>6045</b>                      | Achat d'études, prestations de services   | 115 000,00        |                   |
| <b>023</b>                       | Virement à la section d'investissement    | 150 000,00        |                   |
| <b>7788</b>                      | Produits exceptionnels divers             |                   | 150 000,00        |
| <b>71355</b>                     | Variation des stocks de terrains aménagés |                   | 150 000,00        |
|                                  | <b>Total</b>                              | <b>300 000,00</b> | <b>300 000,00</b> |
| <b>Section d'investissement</b>  |   |                   |                   |
| <b>3555</b>                      | Terrains aménagés                         | 150 000,00        |                   |
| <b>021</b>                       | Virement de la section de fonctionnement  |                   | 150 000,00        |
|                                  | <b>Total</b>                              | <b>150 000,00</b> | <b>150 000,00</b> |

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

**Mise à jour du tableau des effectifs**

Dans le cadre des avancements de grade, le conseiller communautaire unanime a décidé la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 1<sup>ère</sup> Classe, afin de nommer un agent lauréat du concours.

**SERVICES DE PROXIMITÉ**

**Convention de concours avec une psychologue pour le service Petite Enfance**

L'assemblée unanime a autorisé le Président à signer une convention avec Madame Fanny FOLLY, Psychologue, pour conduire des actions de prévention et de réduction des risques psychosociaux auprès des professionnels de la Petite Enfance.

**SPORT**

**Convention avec le Département et le Collège Jean Rostand pour l'utilisation des équipements sportifs n'appartenant pas à l'établissement**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a autorisé le Président à signer la convention tripartite avec le Département et le Collège Jean Rostand pour l'utilisation des équipements sportifs n'appartenant pas à l'établissement pour l'année 2016.

**Convention de partenariat 2016 avec la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais et l'Office de Tourisme des Trois-Pays pour la mise en œuvre d'une politique touristique commune**

L'assemblée unanime a décidé de reconduire, pour une année, la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Ouest du Calais et l'Office de Tourisme des Trois-Pays. La Terre des 2 Caps assurera la maîtrise d'ouvrage. Le coût prévisionnel des dépenses est estimé à 35 000 € TTC, soit une participation financière de 11 666,67 € pour chaque cosignataire.

**Office de Tourisme Communautaire  
Éditions touristiques 2016 et participation des professionnels**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, après avis favorable du Conseil d'Exploitation, a arrêté le prix des encarts aux professionnels du tourisme dans les éditions 2016 : 40 € et 75 €, avec la possibilité de prendre un encart supplémentaire à 25 € dans le cas d'une activité combinant un hébergement et une autre activité.

Dans le cadre de la démarche qualité, ces offres ne seront pas accessibles aux hébergements non classés et non labélisés. Ces derniers apparaîtront néanmoins dans les brochures, à leur demande, sur une ligne qui reprendra uniquement leurs coordonnées postales et téléphoniques, au titre de la mission de service public de l'office de tourisme communautaire.

Pour les associations du territoire, à but non lucratif, qui gèrent un équipement patrimonial, l'insertion sera gratuite.

**Convention entre l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Pas-de-Calais et l'Office de Tourisme de La Terre des 2 Caps pour la mise en place du dispositif Chambres d'Hôtes Référence®**

L'assemblée unanime a autorisé le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif Chambres d'Hôtes Référence® avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Pas-de-Calais, afin de permettre aux hébergeurs touristiques qui possèdent des chambres d'hôtes non labellisées, d'obtenir une reconnaissance d'un certain niveau de service et de confort.

**Convention entre l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Pas-de-Calais et l'Office de Tourisme communautaire pour la commercialisation de produits touristiques**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a autorisé le Président à signer la convention avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Pas-de-Calais, afin de permettre la vente de forfaits touristiques sur La Terre des 2 Caps, via la plateforme de commercialisation Pas-de-Calais Réservation.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

Compte rendu affiché le 25 novembre 2015, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.